

# Les ÉCHOS

du conseil de Vendémian

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Juin  
2014

## Le mot du Maire

Dans le dernier bulletin municipal, *Éric PALOC*, Maire sortant, vous a fait part de son intention de ne pas se représenter. Nous le remercions, ainsi que les conseillers municipaux sortants, pour ces nombreuses années passées au service de tous avec passion et dévouement.

Au mois de mars dernier, vous avez donc élu une équipe largement renouvelée qui va gérer le village ces six prochaines années.

Merci pour votre confiance et nous nous efforçons d'en rester digne en mettant en œuvre les orientations proposées dans notre programme. Ce qui nous rapproche c'est l'intérêt que nous portons à l'avenir de notre village en nous faisant le relais de vos intentions et besoins parce que la qualité de vie à Vendémian est le ciment qui nous unit.

Le nouveau conseil municipal est maintenant opérationnel et nous vous présentons dans ce bulletin les fonctions de chacun au sein des commissions sous la responsabilité des adjoints, le bilan financier de la commune au travers du compte administratif et du budget 2014, la mise en place de la réforme

des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, la réflexion autour du PAEN, le début des travaux d'assainissement, le programme de l'ALSH et du MDJ et des festivités du 14 juillet.

Ces échos sont aussi l'occasion de revenir sur d'agréables moments passés comme l'inauguration de la cantine, les travaux de l'église et le repas des aînés.

L'été qui arrive s'annonce particulièrement chaud et sec. Le préfet a d'ores et déjà placé le département de l'Hérault en vigilance 1. Soyons attentifs avec notre consommation d'eau car la ressource est pour le moment suffisante mais pas inépuisable. L'été est aussi malheureusement la période des incendies de garrigues et de forêt. Là encore soyons vigilants et rappelons que l'allumage de feu est interdit jusqu'à nouvel ordre dans tout le département.

Enfin, l'été rime avec détente et convivialité et j'espère que nous vous retrouverons à l'occasion des festivités qui vous sont proposées.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous.

David CABLAT



Photo Alfred Brumm

**Editorial : le mot du maire** P1

**Présentation de la nouvelle équipe** P3

**Vendémian en chantier**

- Inaugurations P4

- Travaux cantine P5

- Travaux église P6

**Finances** P8

**Ecole et Jeunesse**

- Les nouveaux rythmes scolaires P12

- ALSH et Monde des Jeunes P13

**Culture et Animations**

- Le repas des aînés P15

- Avril des clowns P16

- La bibliothèque P17

- 14 juillet P18

**Dossiers en cours**

- Présentation PAEN P19

- Dossier assainissement P19

- Infos sécheresse P19

*Directeur de la publication*

David Cablat

*Rédacteur en chef*

Laurent Schneider

*Mise en page*

Philippe Launay

*Comité de rédaction du présent  
numéro Juin 2014*

Valérie Candebat

Christine Fernandez-Faucilhon

Magali Gounel

Michèle Lagacherie

Philippe Launay

Paul Montel

Laurent Schneider

Géraldine Thomé

## Le Maire

David Cablat



## Commission Finances

**Christine FERNANDEZ-FAUCILHON**

Magalie GOUNEL

Géraldine THOMÉ

Stéphane COSTE

Lionel LASSERRE

**Philippe LAUNAY**



## Commission Culture Communication et Vie Sociale

**Laurent SCHNEIDER**

Paul MONTEL

Michèle LAGACHERIE

David CABLAT

Valérie CANDEBAT

**David FERRANDO**

Philippe LAUNAY

Magalie GOUNEL



## Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Membres :

David CABLAT

**Valérie CANDEBAT**

Laurent SCHNEIDER

Christine FERNANDEZ-FAUCILHON



Suppléants :

**Lionel LASSERRE**

Jérôme GAY

Paul MONTEL

## Commission Animation Jeunesse & Sport

**Stéphane COSTE**

Michèle LAGACHERIE

Marjorie RABASTENS

**Jérôme GAY**

Géraldine THOMÉ

Valérie CANDEBAT

David CABLAT

**Marie-Thérèse ROCH**



## Commission Affaires Scolaires

**Géraldine THOMÉ**

Majorie RABASTENS

Philippe LAUNAY

Christine FERNANDEZ-FAUCILHON

Lionel LASSERRE

David CABLAT

**Magali GOUNEL**



## Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Membres :

**Marjorie RABASTENS**

Philippe LAUNAY

Laurent SCHNEIDER

**Paul MONTEL**

Michèle LAGACHERIE



Membres extérieurs :

Brigitte GOUNEL

Claire DE CHASSEY

Sylvette ISQUIERDO

Eric PALOC

## Commission Urbanisme et chemins ruraux

Christine FERNANDEZ-FAUCILHON

Laurent SCHNEIDER

David CABLAT

Valérie CANDEBAT

**Michèle LAGACHERIE**



*Vous trouverez sur le site internet de la commune ([WWW.Vendemian.fr](http://WWW.Vendemian.fr)), l'organisation complète et l'ensemble des délégations de vos élus*

## Inaugurations du 19 mars 2014

Mercredi 19 mars en matinée, les rues de Vendémian étaient animées d'une effervescence inhabituelle. Eric Paloc maire sortant, ses adjoints et conseillers accueillèrent les principaux partenaires de la commune, au rang desquels figuraient le Président du Conseil Général André Vézinhét, la Vice-Présidente de Région Béatrice Négrier et le Député Frédéric Roig pour l'inauguration de la nouvelle cantine scolaire, de la réfection du toit de l'église et pour une présentation, par l'entreprise Subterra, de la méthode de réhabilitation du réseau d'assainissement communal.

Une centaine de personnes ont déambulé du stade où se faisait la démonstration technique de réhabilitation d'une section des réseaux, jusqu'à l'église où Michel Dupin, architecte, présentait pour la première fois la nouvelle couverture de l'édifice tandis que la foule rejoignait ensuite la nouvelle cantine où le traditionnel ruban inaugural a été coupé.

Puis vint le temps des prises de parole dans la cour de l'Ecole où



*De gauche à droite ; Mme B. Négrier, M. A. Vézinhét, M. E. Paloc, M. F. Roig*

chacun a pu mesurer combien les collectivités, Région et Département, accompagnent une communauté rurale comme la nôtre dans la modernisation de ses équipements publics.

Le discours d'Eric Paloc, sobre mais particulièrement émouvant, permettait à chacun de mesurer son engagement dans la vie publique et l'œuvre accomplie durant ses deux mandats de maire pour adapter son village aux nouveaux défis imposés par une population qui est passée en 25 ans de 589 à 1073 habitants.

Nouveaux ateliers municipaux, mise aux normes et modernisation du terrain de tambourin, agrandissements de l'Ecole, logements

sociaux dans les anciens bâtiments rénovés du château, achat et premiers aménagements des terrains situés derrière la cave coopérative ne sont que quelques unes de ces réalisations.

Qu'il nous soit permis dès lors de remercier Eric pour ces 19 ans de présence et d'actions vouées au service de la population. Merci également aux adjoint(e)s et à tous les conseiller(e)s sortants du précédent mandat qui n'ont jamais ménagé leur peine.

La vie publique est faite de changements, parfois de ruptures, mais elle s'inscrit aussi, comme dans la situation apaisée de Vendémian, dans une nécessaire continuité qui doit permettre de poursuivre et de prolonger les dossiers engagés.

C'est notamment le cas des dossiers d'infrastructures comme celui du réseau d'assainissement qui est aujourd'hui la première urgence de la nouvelle mandature. Après avoir grandi rapidement, le village doit maintenant trouver un nouveau souffle et adapter ses équipements et ses réseaux.



### Une cantine scolaire enfin adaptée à la croissance de la population

Depuis la rentrée 2013, l'école communale de Vendémian compte désormais six classes pour environ 136 enfants.

La cantine scolaire aménagée dans les anciens bains douches communaux n'était plus adaptée à l'accueil des plus jeunes. Malgré de réguliers travaux d'adaptation, il fallait réaliser deux services pour pouvoir accéder aux services de restauration attendus.

Ce n'est plus le cas depuis le mois de mars. La superficie du bâtiment a été doublée tout en respectant les lignes architecturales des bâtiments publics qui équipent ce lieu central et privilégié de la vie sociale, sportive et culturelle du village.



A partir de la rentrée 2014, la cantine qui peut désormais accueillir 80 enfants en un seul service sera également ouverte le mercredi pour répondre aux nouveaux dispositifs des rythmes scolaires (voir plus loin).

Le mobilier (hauteur des tables et les chaises) a été adapté à la taille des plus petits, l'organisation du service répond également aux normes d'hygiène (la vaisselle sale passe d'un côté et ressort propre de l'autre) et les conditions de travail des personnels ont été grandement améliorées.

Les retours tant des personnels que des enfants sont extrêmement positifs mais il reste encore à améliorer l'isolation pour limiter le « bruit ».

La commune affecte au quotidien

quatre agents pour aller chercher les enfants à l'école, organiser le service de restauration, aider à la découpe des aliments et effectuer le rangement et l'entretien de la structure.

Ces travaux sur le bâtiment d'un coût total de 148 000€ ont bénéficié de 42% de subvention (28 % du département et 14% de l'Etat).

Le nouvel édifice, prioritairement affecté à la cantine en période scolaire, constitue également un équipement public dont l'usage sera progressivement optimisé, notamment à titre d'exemples pour les activités de l'ALSH, du Monde des jeunes et des demandes qui pourront être faites.

## Projet à l'étude

### Un city parc à Vendémian

Ecole, foyer rural, jardin de jeux pour les plus petits, boulodrome et plateau du tambourin constituent des équipements et un espace publics privilégiés dans la vie et l'animation du village. Le lieu est au cœur de la vie sociale où se côtoient les générations. Il manque encore toutefois des équipements plus spécifiquement dédiés à nos adolescents qui n'ont pas de lieux publics bien identifiés. L'équipe municipale maintenant installée étudie la possibilité de créer un city parc à l'arrière de la cantine, équipement ludique et sportif qui pourrait compléter le dispositif général.

## Un nouveau TOIT pour L'ÉGLISE

C'était, là encore, une réfection attendue depuis de longues années et c'est maintenant chose faite. Deux objectifs complémentaires ont présidé au choix de ce chantier important. Il s'agissait évidemment en premier lieu de remplacer un toit en ciment-amiante devenu vétuste pour assurer la mise hors d'eau et la sécurité de l'édifice. Mais il s'agissait aussi de contribuer à la mise en valeur patrimoniale d'un monument médiéval méconnu (une ancienne salle du château féodal) qui contribue, après la restauration de la porte Notre Dame, la transformation de l'ancien château insalubre en logements, la réfection des rues et demain avec la restauration des brèches du rempart, à redonner au village médiéval le cachet qu'il mérite.

La sagacité de l'architecte Michel Dupin qui a proposé de supprimer les fausses voûtes en brique et plâtre du XXe s. a payé. L'édifice a non seulement regagné son volume initial laissant apparaître son ancienne charpente mais le décroustage des murs a permis également de retrouver des éléments des anciennes voûtes détruites pendant les guerres de religion et de découvrir les vestiges d'une grande baie du XVe s. jusqu'alors ignorée.



Ici le département, par l'intermédiaire de son service patrimoine a apporté une aide de 60.000€ pour aider à cette mise en valeur.

La Région et le Député de la quatrième circonscription ont également soutenu le projet en apportant respectivement 20.000€ et 30.000€.

Pour la première fois à Vendémian un partenariat a également été mis en place avec la Fondation du Patrimoine, organisme indépendant, qui œuvre à la préservation du patrimoine « non protégé » (non inscrit ou non classé au titre des Monuments Historiques) public ou associatif par la mise en place d'un mécénat populaire. Par son intermédiaire une souscription a été ouverte auprès de la population.

Cinquante donateurs ont répondu à cet appel permettant à ce jour de recueillir 5930€. Cette somme après déduction des 3% de frais de gestion de la fondation est entièrement et strictement affectée aux travaux réalisés. Merci aux mécènes qui ont répondu à l'appel de la fondation. Il est encore temps pour d'éventuels retardataires d'apporter une contribution supplémentaire ! Chaque don est défiscalisé à 66%.

Il nous est agréable également de remercier l'Association paroissiale « Saint-Benoît Val d'Hérault » qui a pris en charge des frais supplémentaires de peinture mise en œuvre par le personnel des services techniques.

## Service technique municipal

### Des travaux en régie particulièrement efficaces.

Au quotidien, les personnels communaux accomplissent des tâches visibles et parfois moins visibles qui contribuent à la qualité de vie du village, qu'il s'agisse des services en mairie, des accompagnements péri-scolaires, des services de la cantine, des entretiens et des travaux de maintenance et des aménagements.

Après les lourds chantiers qui viennent d'être réalisés, il est nécessaire de saluer ici la qualité des prestations réalisées par les services techniques communaux et le

syndicat intercommunal sous la conduite de René Pierron.

L'équipe n'a pas seulement accompagné les travaux de la cantine et de l'église. Elle a pris une part active réalisant, entre autres, terrassements, rampe d'accès et grille en fer forgé pour la nouvelle cantine, peintures intérieures, vernis et entretien des menuiseries, des bancs et des fers forgés à l'église.

La mise en œuvre de ces compétences, en régie, est une force essentielle pour la commune, un atout indispensable pour faire évoluer nos infrastructures publiques, pour le bénéfice de tous...

A signaler et rappeler aussi la réalisation, par notre équipe, des quais normalisés d'embarquement et de débarquement des arrêts de bus au cœur du village.

**Les métamorphoses d'un toit en quelques images**



*L'ancien toit en plaques ciment-amiante*



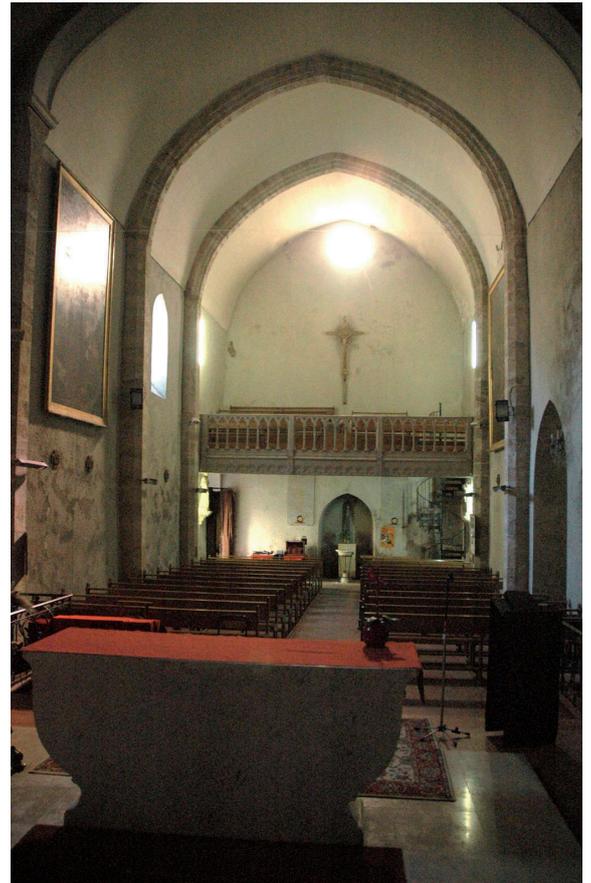
*Un chantier attendu et spectaculaire*



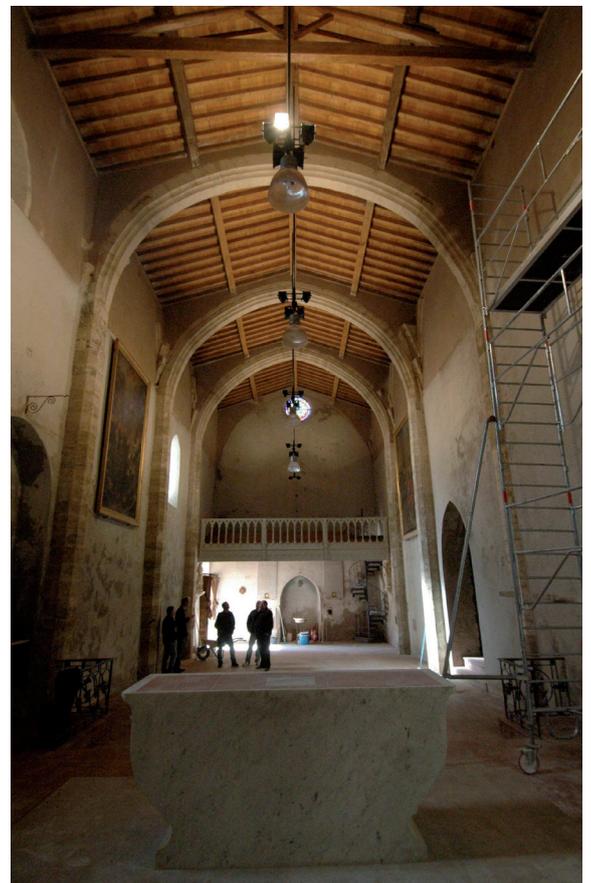
*Mise en place de la nouvelle charpente*



*Un nouveau toit intégré dans le périmètre de protection des Monuments Historiques - Photos Michel Dupin. Architecte*



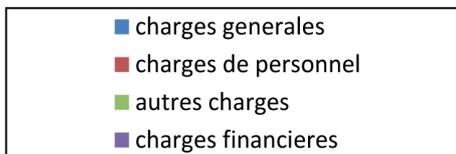
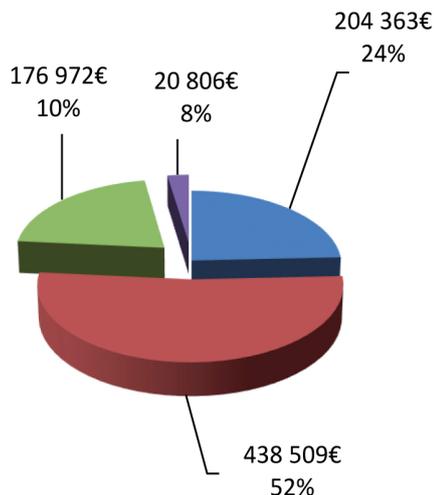
*Avant travaux (en haut) et après (en bas)*



# Le budget de la COMMUNE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : un budget optimisé

Depenses de fonctionnement  
2013 : 840 652€

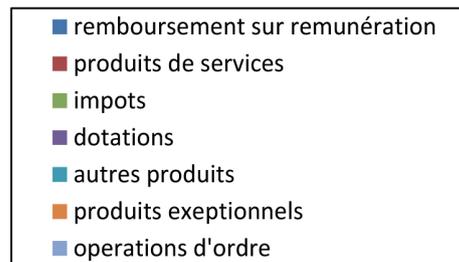
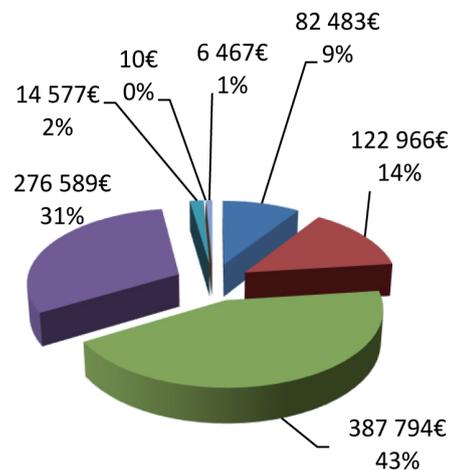


### SECTION DE FONCTIONNEMENT

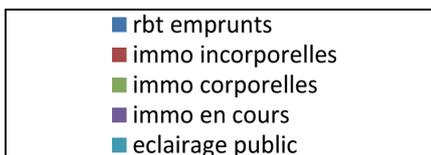
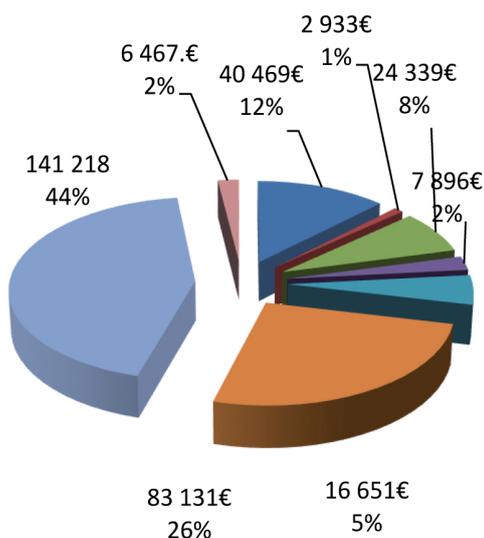
Il s'agit des dépenses courantes pour assurer le fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus (y compris le remboursement des intérêts des emprunts). Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, cantine...).

**Les charges de personnel (52%) et les charges générales (24%)** permettent de fournir un service public de qualité aux habitants de Vendémian : école, cantine, accueil loisirs, police municipale, travaux d'entretien dans le village (chauffage, eau, électricité, restauration, carburant, fournitures...)

Recettes de fonctionnement  
2013 : 890 889€



Depenses d'investissement  
2013 : 323 107€



### SECTION D'INVESTISSEMENT

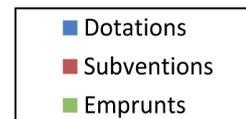
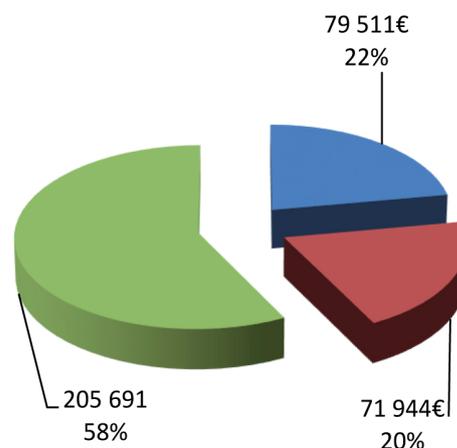
Il s'agit essentiellement des dépenses d'équipement permettant de créer des équipements municipaux ou d'améliorer la qualité de l'existant, et de valoriser le patrimoine de la commune,

① *Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.*

L'essentiel des recettes permettant de financer ces projets proviennent de dotations, emprunts, subventions spécifiques (Etat, Région, Département....) et le cas échéant d'autofinancement.

**Une année 2013 marquée par de beaux investissements. 70% du budget consacrés à l'extension de la cantine et la réfection du toit de l'église** Deux projets majeurs qui illustrent bien la variété des missions dévolues aux élus de la commune.

Recettes d'investissement  
2013 : 357 146€

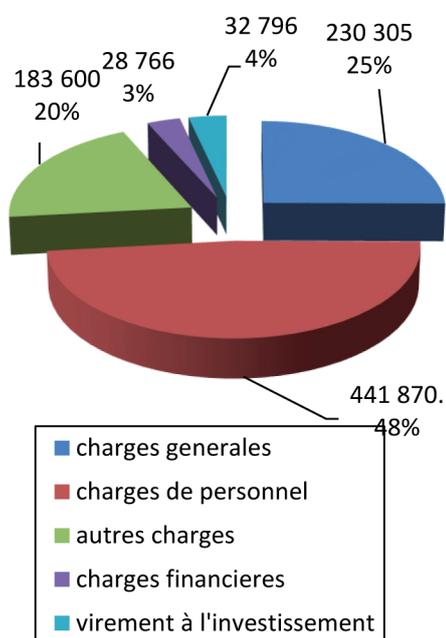


**BUDGET PRIMITIF 2014**

**Qu'est-ce que le budget ?**

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il traduit les besoins recensés en lien avec les actions et projets décidés par le Conseil municipal. Il est composé de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement

**Depenses de fonctionnement  
2014 : 917 339€**



**La section de fonctionnement**

**Les grandes lignes des dépenses de fonctionnement :**

**Charges générales :**

Électricité, eau, carburants ; Fournitures diverses (administratives, scolaires, petit équipement, entretien) ; Contrats de prestation de services (traiteur pour la cantine, logiciel instructeur urbanisme, logiciels compta et paie) ; Assurances ; Frais d'acte et de contentieux ; Fêtes et cérémonies ; Frais de télécommunications...

**Charges de personnel**

Rémunération personnels titulaires et non titulaires  
Diverses charges employeurs : URSSAF, caisses de retraite, Assedic...

**Autres charges**

Indemnités des élus ; Formations ; Service incendie ; Contribution au SIVOM ; Subventions aux associations

**Charges financières**

Intérêts des emprunts

**Les grandes lignes des recettes de fonctionnement :**

**Remboursement sur rémunération**

Remboursement de l'État pour les emplois d'avenir et CAE + assurance sociale

**Produit des services**

Redevance d'occupation du domaine public ; Recettes des festivités (Juillet, Avril des clowns...) ; Recettes des régies (copies, biblio, ALSH et CAF) ; Recettes de cantine + garderie ; Remboursement du salaire du policier municipal au prorata du temps de mise à disposition.

**Impôts et taxes**

Taxes foncière et d'habitation ; Attribution de compensation ; Taxe sur les pylônes électriques ; Taxe sur l'électricité

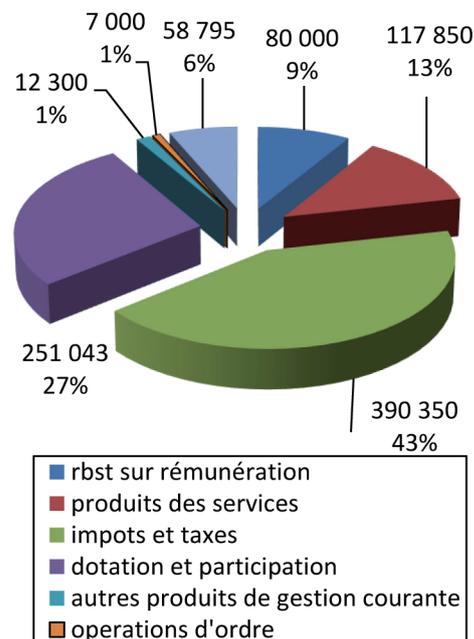
**Dotations et participations**

Dotations globale de fonctionnement ; Dotation de solidarité rurale ; Dotation nationale de péréquation

**Autres produits de gestion courante**

Revenus des immeubles ; opérations d'ordre ; travaux en régie ; excédent de fonctionnement.

**Recettes de fonctionnement  
2014 : 917 339€**



**BUDGET PRIMITIF 2014**

**La section d'investissement**

**Les grandes lignes des dépenses d'investissement :**

**Remboursement des emprunts**

*Remboursement du capital des emprunts*

**Immobilisations incorporelles**

*Frais d'étude*

**Immobilisations corporelles**

*Rénovation bâtiments communaux et scolaires ; Plantation d'arbre ; Matériel roulant ; Matériel bureau et informatique ; Mobilier*

**Immobilisations en cours**

*Travaux d'aménagement et/ou constructions Ex : descente et parking arrière cave coopérative ; Installations et outillages technique (échafaudage)*

**Éclairage public :**

*Monument aux morts*

**Couverture de l'Église :**

*Frais d'étude et travaux de réfection de la couverture de l'Église*

**Extension du restaurant scolaire :**

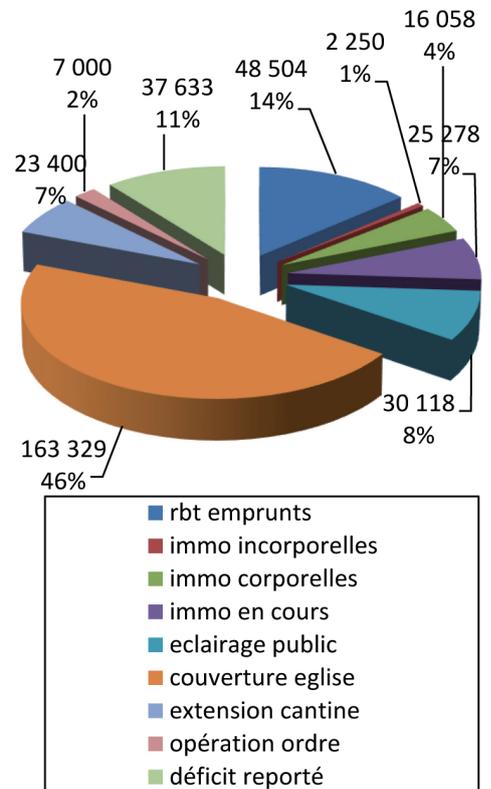
*Frais d'étude et travaux d'extension du restaurant scolaire*

**Operations d'ordre :**

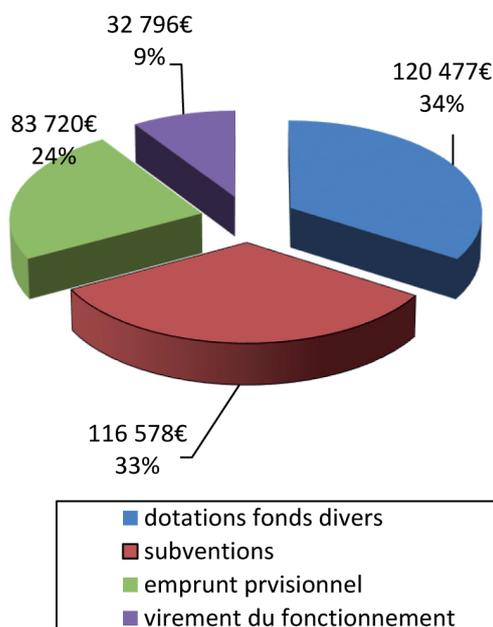
*Travaux en régie (exemple réfection de certaines rues du village)*

**Déficit reporté**

**Depenses d'investissement 2014**  
**353 573€**



**Recettes d'investissement 2014**  
**353 573€**



**Les grandes lignes des recettes d'investissement**

**Dotations et fonds divers**

*FCTVA\* ; TLE ; Excédent de fonctionnement capitalisé*

**Subventions d'investissement**

*Restaurant scolaire : aide du Conseil Général et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ; Couverture de l'Église : aide du Conseil Général, de la Région et de l'État ; Éclairage public : aide d'Hérault Énergie*

**Emprunt prévisionnel**

*Programmation de la première étape du projet de réhabilitation du réseau des eaux usées*

**Virement de la section de fonctionnement**

*Autofinancement de la commune*

*\*Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Elle est destinée à assurer une compensation de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et non récupérable par la voie fiscale car les collectivités ne sont pas considérées comme assujetties pour les activités ou opérations accomplies en tant qu'autorités publiques*

LE BUDGET DE LA COMMUNE : BUDGET 2014 ASSAINISSEMENT

Pourquoi un budget assainissement?

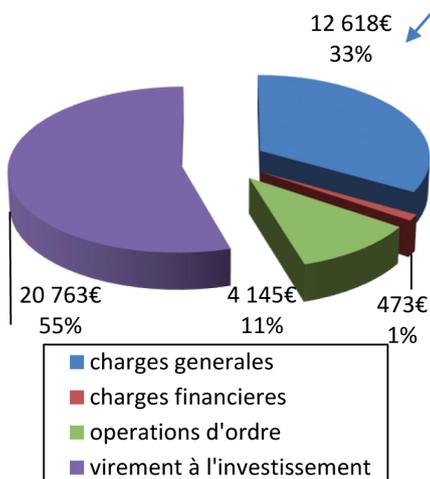
L'assainissement est un Service public industriel et commercial (SPIC), dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Il doit faire l'objet d'un budget annexe au budget principal, budget qui doit s'équilibrer, les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses.

Il est également composé de deux sections : fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement

Depenses de fonctionnement  
2014 : 38 000€



Charges générales

Fourniture d'entretien et de petit équipement  
Autres matières et fournitures  
Entretien, et réparation sur biens immobiliers

Charges financières :

remboursement des intérêts des emprunts

Opérations d'ordre

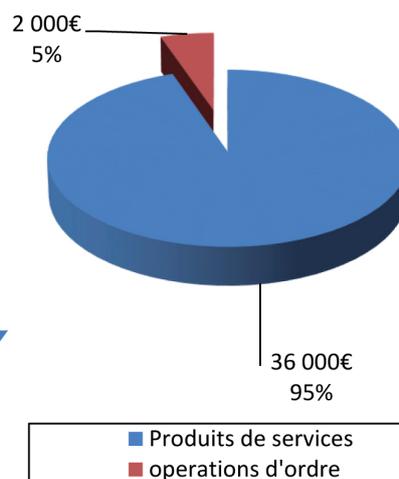
Virement à l'investissement

Opérations d'ordre

Produit et services

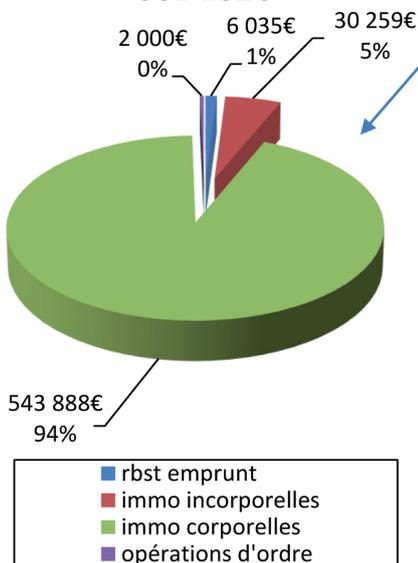
Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées ;  
redevance d'assainissement collectif

Recettes de fonctionnement  
2014 : 38 000€



La section d'investissement

Depenses d'investissement 2014  
582 182€



Remboursement du capital des emprunts

Immobilisations incorporelles :  
Frais d'étude

Immobilisations corporelles :

Travaux de réhabilitations du réseau des eaux usées

Opération d'ordre :

Travaux en régie

Dotations et fonds divers

Excédent de fonctionnement capitalisé

Subventions d'investissement

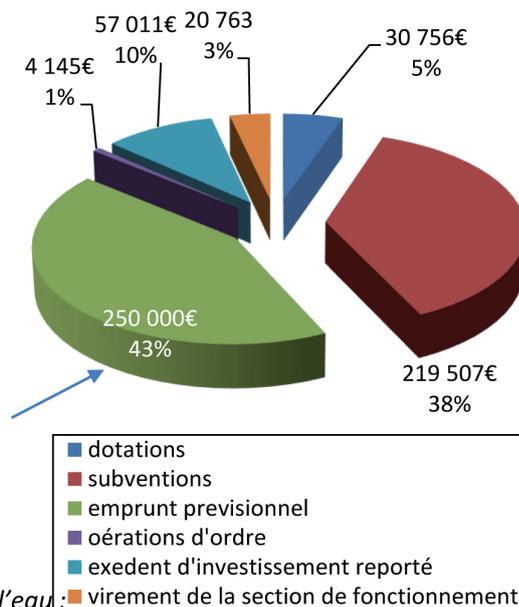
pour les travaux de réhabilitation des eaux usées :

Aide du CG ; Aide de l'agence de l'eau ;

Emprunt pour le financement de la réhabilitation des eaux usées

Opérations d'ordre

Recettes d'investissement  
2014 582 182€



# ÉCOLE et JEUNESSE

## Nouveaux rythmes scolaires de la rentrée 2014

La municipalité de Vendémian avait fait le choix de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre effective de la réforme des rythmes scolaires. Rappelons en quelques mots que cette réforme prévoit le retour à la semaine de quatre jours et demi (au lieu de quatre) en diminuant les heures de classes quotidiennes et en dégagant du temps pour des activités périscolaires en lien avec le projet d'école.

La commune, depuis de nombreux mois s'est investie dans un processus de diagnostic et de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves et faire aussi que les activités périscolaires soient de la meilleure des qualités et réfléchies en lien privilégié avec l'ALSH et le monde des jeunes, mais aussi avec les associations que nous remercions par avance des premières propositions qui ont été faites. Rappelons également que notre commune dispose de personnels formés, diplômés et expérimentés pour que cette réorganisation des rythmes scolaires se produise dans les meilleures conditions possibles. La commune de Vendémian emploie en effet trois agents titulaires (1 directeur de structure et 2 ATSEM) ainsi que cinq agents contractuels pour accompagner sa jeunesse.

Le décret du 8 mai 2014 prévoit aujourd'hui un certain nombre d'assouplissements. Depuis cette date, la mise en place d'un comité de pilotage (élu, enseignants, parents d'élève et personnels communaux)



a permis d'élaborer un nouveau projet qui a été adressé pour validation à madame l'inspectrice d'académie le 30 mai dernier. La réalisation d'un sondage préalable auprès des parents d'élèves avait permis d'approuver à 78% le dispositif proposé et celui-ci a été également adopté (13 voix pour et une abstention) lors d'un conseil d'école extraordinaire tenu le mercredi 28 mai.

### Ce dispositif est le suivant

|               | Lundi             | Mardi             | Mercredi | Jeudi             | Vendredi                |
|---------------|-------------------|-------------------|----------|-------------------|-------------------------|
| 7h30 - 9h00   | Garderie          | Garderie          | Garderie | Garderie          | Garderie                |
| 9h00 - 12h00  | Classe            | Classe            | Classe   | Classe            | Classe                  |
| 12h00 - 14h00 | Cantine           | Cantine           | Cantine  | Cantine           | Cantine                 |
| 14h00 - 17h00 | Classe            | Classe            |          | Classe            | Activités périscolaires |
| 17h00 - 18h00 | Garderie ou Etude | Garderie ou Etude |          | Garderie ou Etude | Garderie                |

Du point de vue des plages horaires, le déroulement des journées sera donc inchangé les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Les trois heures du vendredi après midi seront en revanche entièrement dédiées aux nouvelles activités périscolaires et trois heures d'enseignements supplémentaires seront effectuées le mercredi matin pour permettre de ventiler les enseignements les plus lourds sur des plages horaires où les enfants sont les plus

réceptifs, généralement le matin. Dans ce nouveau cadre la cantine sera désormais ouverte le mercredi. L'organisation du temps périscolaire du vendredi (14h-17h) sera dédié à des activités créatives, sportives, culturelles, artistiques et culinaires de qualité autour de deux ateliers hebdomadaires pour les maternelles et de trois ateliers supplémentaires pour les élèves de cours élémentaires.

Les sondages effectués auprès des parents d'élèves laissent envisager la présence régulière d'environ 96 enfants à partir de la rentrée.

Ces différents ateliers pourront s'appuyer également sur la mise à disposition de nombreux bâtiments et équipements communaux, salles de l'école communale mais aussi foyer rural, bibliothèque, plateau sportif et terrain de jeux, locaux de l'ALSH, salle de garderie et bâtiment de la cantine qui vient d'être agrandi.

## Activités de l'ALSH et du MONDE des JEUNES

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement de Vendémian est destiné aux enfants de 6 à 11 ans et dispose de quatre animateurs en sus du directeur et de la directrice adjointe.

Cette année (septembre 2013 / juillet 2014) le thème central des activités concernait l'environnement mais aussi le théâtre et la coupe du monde de foot. Ouvert en période scolaire de 7h30 à 18h les activités proposées ont évolué autour d'ateliers créatifs, fabrication de jeux, sport jeux en extérieur, grands jeux, cuisine... Un atelier théâtre animé par le collectif Théâtre Lila a donné lieu à une représentation.

Plusieurs sorties ont été organisées (visite de la caserne de pompiers, parcs de jeux gonflables, théâtre la Vista » et Aqualand. Au cours de l'année 55 enfants sont venus à l'Accueil de loisirs. En moyenne 16,5 enfants sont présents par jour d'ouverture.

A partir de la rentrée 2014, l'Accueil de loisirs sera ouvert uniquement le mercredi après midi pour permettre une adaptation avec les nouveaux rythmes scolaires.

### Rappel des horaires du MDJ

- *en période scolaire* : mardi, jeudi et vendredi 16h - 18h en accueil libre / mercredi 13h30 - 17h30 avec une activité proposée

- *pendant les vacances* : ouverture variable selon les projets (soirées, horaires des sorties ...) mais le plus



souvent : lundi, mardi, mercredi et jeudi 10h - 18h / vendredi 10h - 17h

### Trois espaces, trois temps différents au MDJ :

- **l'accueil libre** : moments où les jeunes peuvent venir profiter de la salle, se retrouver, faire des jeux mais de manière informelle

- **l'accueil projet** : Moments où les jeunes se réunissent pour travailler sur des projets c'est à dire proposer des activités et sorties pour les vacances, organiser des actions pour financer une partie de leurs loisirs (loto, ventes ...)

- **les activités en sorties** qui sont la réalisation de leurs projets.



Le programme du MDJ pour le mois de Juillet

| Lundi 7 juillet  | Mardi 8 juillet  | Mercredi 9 juillet  | Jeudi 10 juillet  | Vendredi 11 juillet   |
|--|--|---|---|---|
| <b>Sortie :</b><br>Aqualand<br>9h30 - 18h30<br>de 9,1 € à 21,7 €   | <b>Accueil libre :</b><br>10h - 12h et<br>16h - 18h<br><br><b>Prépa séjour :</b><br>14h - 16h                    | <b>Tournoi de Play :</b><br>Coupe du Monde 2014<br>+<br><b>Atelier cuisine :</b><br>on fait notre repas<br>de midi !<br>10h - 18h | <b>Sortie :</b><br>Festival<br>Urban Jeun's<br>à Pierres Vives<br>10h - 22h30<br>5 €  | <b>Sortie :</b><br>Cinéma<br>12h30 - 17h30<br>de 2,4 € à 7,3 €  |
| <b>FERIE</b><br><b>MDJ FERME</b><br>Séjour Pleine Nature à Olargues du 15 au 18 juillet<br>Coût = 150 €                          |  |   |   |   |
| Lundi 21 juillet   | Mardi 22 juillet   | Mercredi 23 juillet   | Jeudi 24 juillet  | Vendredi 25 juillet   |
| <b>Accueil libre :</b><br>10h - 14h et<br>16h - 18h<br><br><b>Bricolage :</b><br>Construction<br>d'un jeu en bois !<br>14h - 16h | <b>Accueil libre :</b><br>10h - 14h et<br>16h - 18h<br><br><b>Jeux d'eau :</b><br>Mini-olympiades !<br>14h - 16h | <b>Sortie :</b><br>Plage<br>Baignade et jeux<br>10h - 18h   | <b>Sortie :</b><br>Plongée<br>sous marine<br>10h - 18h<br>de 14,4 € à 22,6 €<br><br><b>Soirée :</b><br>Pétanque / Grillade<br>2 € 18h - 21h | <b>Accueil libre :</b><br>10h - 14h et<br>16h - 17h<br><br><b>Grand jeu :</b><br>Good Lucky<br>et<br>Gamelle<br>14h - 16h |
| <b>Chantier / Loisirs du 28 juillet au 1er août</b><br>Coût de 19,5 € à 36 € la semaine repas compris                            |  |   |   |   |

**Types d'activités proposées tout au long de l'année :** ateliers créatifs, sport, jeux en extérieur, grands jeux, cuisine ...

**Sorties :** Laser Game, patinoire, cinéma, Mountain Board, bowling, karting, acrobanches, baptême de plongée sous marine, canyoning ...

Le chantier / loisirs où en alternance pendant 5 jours les jeunes effectuent des travaux sur la commune et bénéficient de loisirs. Cette année, entre le 28 juillet et le 1er août, les jeunes vont s'occuper de rafraîchir les vestiaires du stade de foot de la commune.

**Séjour Pleine Nature à Olargues du 15 au 18 juillet :** sous tente, en gestion directe (les jeunes font à manger, la vaisselle ...) autour d'activités de pleine nature : canoë, canyoning, escalade et Deval'trot

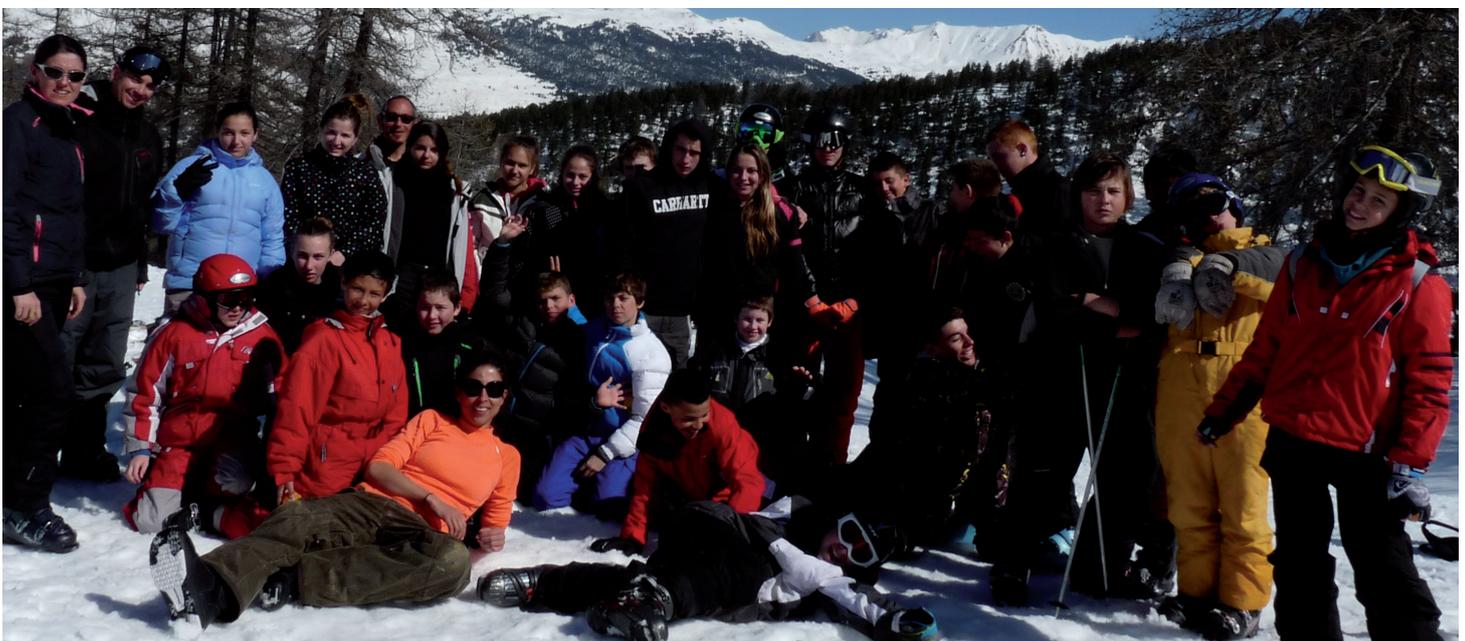
Le Monde des Jeunes qui comprend 46 adhérents est accompagné, de manière ponctuelle, en sus du directeur et de la directrice adjointe par un animateur.

En moyenne dix adolescents viennent sur la structure pendant les vacances, quatre sur le temps périscolaire (mardi, jeudi et vendredi) et dix le mercredi.

**Séjour neige 11/17 ans du 8 au 14 mars 2014**

Afin de favoriser le départ en vacances des jeunes, la commune de Vendémian propose un séjour neige depuis quelques années. La municipalité a accordé cette année une subvention exceptionnelle de 1300€ pour rendre ces séjours possibles.

*Seize participants encadrés par le directeur de la structure et deux animateurs se sont rendus durant 8 jours et 7 nuits à Serre Chevaliers en pension complète.*



# LE REPAS des AINÉS

Beaucoup de monde et de bonne humeur cette année encore au cours du repas des aînés qui s'est déroulé le 8 février 2014.



avec des pas de danses au son du groupe musical de St Bazille de la Sylve « Granizada de limon »,

et l'intrusion remarquée d'un couple de visiteurs chinois.



# Le festival AVRIL DES CLOWNS à Vendémian

Le Collectif théâtre Lila a réservé cette année à Vendémian un des moments forts de son festival « Avril des clowns » **le samedi 26 avril.**

Plus de 250 personnes étaient présentes et ont pu successivement découvrir une programmation riche et contrastée :



« All right » pour rire de leurs divergences et trembler de leurs acrobaties !



un « Apéro clown » délirant par ses cascades d'impromptus, de quiproquos et de jeux de masques. Bravo !

Encore merci à Laurence Vigné, directrice de ce festival, et à toute son équipe, pour la qualité de ce festival.



Et vous pouvez retrouver de nombreuses photos de ces spectacles sur le site web de Alfred Brumm. que nous remercions pour les clichés transmis : <https://www.flickr.com/photos/snaky34> - splendides

# CULTURE pour tous à VENDÉMIAN

## Des livres, des contes, des documentaires et des spectacles : la Culture pour tous à la biblio- thèque

En compléments de son offre en livres de toutes catégories et tous âges, plusieurs animations ont eu lieu au cours de ce 1er semestre à la bibliothèque :

### A l'attention des tous petits :

La programmation des musi-spectacles continue : c'est un rendez-vous régulier maintenant pour les enfants de 0 à 3 ans, subventionné par le réseau de bibliothèques de la CCVH et qui connaît beaucoup de succès : plus de 10 parents ou assistantes maternelles avec 15 à 18 enfants ont participé à chacune de 2 séances de ce début d'année, et qui ont pu découvrir :

- Flavia Perez et son personnage « Lily la Maracas » **le 27 janvier**

-Antonia Carozzi pour son spectacle la « Fée des rêves » **le 19 mai**

Le moment du conte pour les enfants de 3 à 7 ans : Françoise Cadène, que nous aimons recevoir régulièrement à la bibliothèque ou à travers les rues du village, est venue cette fois conter des histoires de loups pour les petits loulous le 11 juin dernier.

**Et pour un public d'adultes et d'adolescents**, deux documentaires ont été projetés et débattus en fin de séance :



- « No Pop corn on the floor », film de Gaël Mocaer le 7 janvier, qui décrit le quotidien d'un cinéma indépendant «L'Atalante», à Bayonne, à son personnel attachant et à son directeur défenseur d'un cinéma d'auteur. A l'issue de la projection, une discussion animée par le directeur du cinéma Nestor Burma de Montpellier a tout naturellement eu lieu sur la difficile survie des cinémas d'arts et d'essai.

- Dans le cadre d' « Avril des clowns », un documentaire passionnant de Dominique Tieri sur le personnage d' « Emma la clown », sa construction, ses expressions et la dualité avec son auteur.

**Cinéma Italien** : encore disponibles pour quelques semaines, les grands moments du cinéma Italien sont disponibles en DVD à la bibliothèque : profitez-en pour les heures chaudes de l'été !

*D'autres évènements suivront dès la rentrée : surveillez le site internet de la mairie et le panneau d'affichage de la bibliothèque, et faites-nous part de vos envies.*



## PROGRAMME des festivités du 14 JUILLET



Le traditionnel repas républicain se tiendra cette année le 12 juillet.

*Inscription en mairie avant le 7 juillet.*

### Repas du samedi 12 juillet

Le repas est préparé cette année par le Jardin des Saveurs, l'animation est confiée à Carpe Diem.

*N'oubliez pas d'amener ; chaises et couverts mais aussi des glaçons pour la bonne humeur...*

### **Repas Adulte (13€)**

- Salade Niçoise
- Paëlla-
- Fromage
- Tarte normande et boule de glace

### **Repas enfant (5€)**

**Sachet :** Sandwich Jambon, chips, compote, cornet de glace, jus de fruit, bonbon (prévenir si régime particulier)

### Lundi 14 juillet

#### **Jeux sur la place à partir de 11h**

Concours de quilles pour les adultes, pêche aux canards et autres attractions pour les plus petits

#### **Concours de pétanque**

A partir de 16h au terrain de boules

**Feux d'artifice** à 22h au terrain de tambourin.



## VENDEMIAN dans son TERRITOIRE

### Préserver un avenir agricole : la réflexion sur le périmètre du PAEN est engagée

Préserver un avenir agricole était l'un des engagements pris par la nouvelle mandature pour conserver un équilibre entre l'urbanisation et la sauvegarde des espaces « ressources ». A l'initiative du département, la mise en place d'un périmètre de « Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains » permettra de disposer d'un outil réglementaire durable, nécessaire pour articuler les différentes politiques publiques existantes (Europe, Etat, Département, Commune) et pérenniser les investissements d'aménagements réalisés, entre autres en matière d'irrigation ou de restructuration foncière.

Le projet concerne les communes de Plaissan, Le Pouget, Puilacher et Vendémian. Dans sa genèse, il est en lien avec l'extension du réseau d'irrigation sous pression de l'ASA de Plaissan.

Le projet est aujourd'hui à la phase de diagnostic et de concertation. Un premier périmètre a été proposé pour une étude de pertinence réalisée par le bureau d'étude Ruralia, qui comprend étude du contexte et des potentialités, concertations avec les parties concernées (élus, agriculteurs...), évaluation des enjeux. Ses premiers résultats permettront de co-élaborer avec le département, les communes et la profession agricole la définition du périmètre, la définition des orientations stratégiques et le programme d'actions qui en découlera. Plusieurs perma-

nences et rencontres avec la profession agricole organisées par le bureau d'étude Ruralia ont déjà eu lieu.

Un premier comité technique PAEN s'est réuni le 20 juin en mairie de Plaissan. Les résultats de la première phase de l'étude seront présentés le 30 juin au comité de pilotage qui associe élus, techniciens ainsi que les partenaires de la gestion de l'espace et ses usagers. Une seconde réunion sera organisée en octobre. Elle sera suivie, dans le courant de l'automne, d'une réunion publique.

### Réfection du réseau d'assainissement de la commune

C'est ici l'un des principaux chantiers et défis de la nouvelle mandature, préparé cependant depuis plusieurs années. L'augmentation de la population lors des vingt cinq dernières années comme la vétusté des réseaux imposent d'importants travaux de rénovation et de réfection des conduites d'eaux usées et demain de la station de lagunage. En 2013, la municipalité a opté pour une solution technique qui évite d'ouvrir des tranchées pour déposer et remplacer les conduites détériorées.

Subterra, l'entreprise qui a été retenue, procédera par « chemisage interne ». Le principe consiste à insérer une enveloppe souple imbibée de résine durcissante qui ne doit pas laisser d'espace annulaire à l'intérieur de la conduite. C'est une réponse technique aux difficultés d'accès aux conduites souterraines, notamment dans l'ancien village et cela limite également les coûts dans la mesure où les interventions pourront se faire sans terrassement préalable.

Le montant global des travaux s'élève à 453.000€ HT. Le Département et l'Agence de l'eau apportent chacun 110.000€ d'aides.

La première phase de ces travaux va démarrer à la fin du mois de juin. Il s'agit pour l'heure de mettre aux normes les anciennes plaques d'accès au réseau. Cent quarante cinq plaques vont être remplacées par un nouveau système de fermeture parfaitement étanche qui empêchera que les eaux du pluvial ne s'infiltrent dans le réseau des eaux usées et ne viennent inutilement saturer les bassins de lagunage.

### Sécheresse : un été préoccupant. Mesures de restrictions de tous les usages de l'eau !

Pour faire face à une situation de sécheresse préoccupante, le préfet de l'Hérault a décidé par arrêté des mesures de restrictions suivantes. Sont interdits :

- le remplissage des piscines privées,
- le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles,
- le fonctionnement des bornes et fontaines en circuit ouvert,
- l'arrosage des terrains de sports, golfs, jardins, pelouses et espaces verts publics entre 8 h et 20 h.

Toute infraction est passible d'une contravention de 1 500 €.

Pour plus d'information : arrêté préfectoral, carte détaillée des zones concernées et mesures voir : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) ou en mairie

Un effort de solidarité indispensable est demandé. Il est primordial de modifier nos usages pour éviter que la situation ne s'aggrave !

Chacun est concerné dans le strict respect de l'arrêté mais aussi dans ses gestes quotidiens.



pour le bac vert  
c'est le **MARDI** matin

**RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**



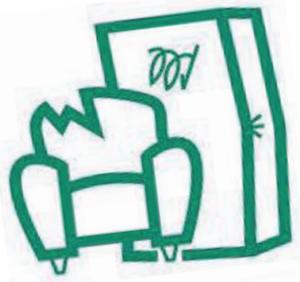
et pour le bac gris  
c'est le **VENDREDI** matin

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le Vendredi matin

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

Contactez la mairie au : 04 67 96 72 69



**BIBLIOTHEQUE**

**HORAIRES**

|          |               |       |               |
|----------|---------------|-------|---------------|
| Lundi    |               |       | 18h00 à 19h30 |
| Mercredi | 10h00 à 12h00 | et de | 17h30 à 19h00 |
| Samedi   | 10h00 à 12h00 |       |               |

**Horaires Vacances Scolaires : Le lundi de 18h00 à 19h30  
et le mercredi UNIQUEMENT le matin de 10h00 à 12h00**



**DÉCHÈTERIE DU POUGET**



**HORAIRES**

Ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00,  
**sauf le mercredi et le dimanche**